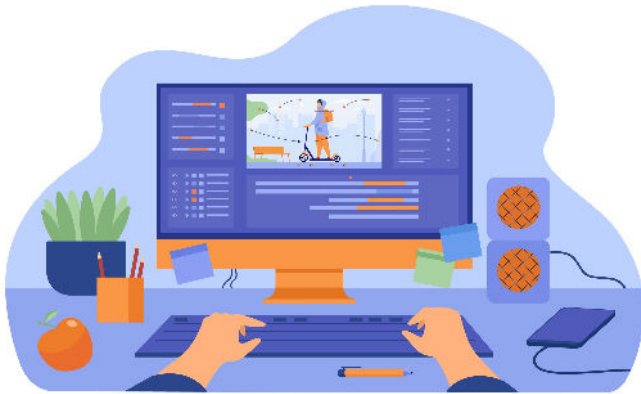


## Les ordinateurs du collège :



Tout au long de ta scolarité au collège tu utiliseras l'ordinateur en classe. Tu disposes donc d'un compte personnel sur le réseau informatique du collège. Ce compte te permettra de travailler, d'enregistrer tes travaux en toute sécurité et en toute confidentialité.

**Ce compte est protégé par un identifiant et un mot de passe que tu dois connaître par cœur !**

**Tu dois noter ces codes dans un endroit « secret » afin de les retrouver en cas d'oubli.**

## Protéger ses données numériques : le mot de passe

Les données qui sont présentes sur l'ENT et les ordinateurs du collège t'appartiennent et personne ne peut les consulter ou les utiliser sans ton accord (celui de tes parents jusqu'à ta majorité). Tu dois protéger les accès à ces outils en choisissant des mots de passe suffisamment sécurisés.

**Combien de temps met un pirate informatique pour trouver un mot de passe ?** cela dépend de la complexité de ton mot de passe... Les vrais pirates utilisent des programmes capables de chercher et « casser les mots de passe »

Exemples de mots de passe



- **lesmoulins** (moins d'une seconde)
- **Lesmoulins** (26 secondes, en ajoutant, une majuscule on augmente les combinaisons à rechercher)
- **Lesmoulins8** (2 heures, en ajoutant un chiffre, on augmente les combinaisons à rechercher)
- **Lesm@ulins8** (9 heures, en ajoutant un signe on augmente encore le nombre de combinaison possible)
- **/Lesm@ulins8/** (53 heures, plus on rajoute de signes, de chiffres de lettres en majuscule et minuscule plus cela devient difficile)

→ **C'est pour cela que tu dois toujours choisir des mots de passe complexes, c'est d'ailleurs souvent obligatoire.**

Quelques conseils encore :

- Ne jamais confier son mot de passe à quelqu'un, même pas à son meilleur ami ;
- Ne jamais écrire ce mot de passe sur un document que tout le monde pourrait voir
- Ne jamais taper son mot de passe sur un site que l'on ne connaît pas, ou suspect.
- Ne pas utiliser le même mot de passe sur tous vos sites
- Changer régulièrement votre mot de passe (tous les 3 ou 6 mois par exemple)
- Ne jamais transmettre un mot de passe par mail, même si la demande semble venir du site.



Le vol ou la consultation de données personnelles sans l'autorisation de son propriétaire sont punis par la loi ainsi que le fait de se connecter à un outil, site qui ne nous appartient pas.